

30.06.2007 - 14:02 Uhr

CRS : nouvelle Stratégie, nouveau Conseil

Berne (ots) -

La 9e Assemblée de la Croix-Rouge a adopté, le 30 juin 2007 à Ascona, la nouvelle Stratégie de la Croix-Rouge suisse, qui s'appliquera jusqu'en 2012. Dans le cadre du renouvellement du Conseil de la Croix-Rouge, la chancelière de la Confédération Annemarie Huber-Hotz a été élue vice-présidente de la Croix-Rouge suisse.

Les délégués de la Croix-Rouge suisse (CRS) ont approuvé la nouvelle Stratégie 012, qui définit l'orientation que la CRS entend imprimer à son action ces cinq prochaines années. Son objectif est de renforcer les différentes organisations de la CRS et, par une mise en commun de leurs forces, la CRS en tant que tout. La Stratégie vise également une concentration plus marquée sur quatre domaines d'activités clés et sur les groupes cibles composés de personnes particulièrement vulnérables. La Stratégie 012 définit

- les quatre domaines d'activités clés Santé, Intégration, Sauvetage (Suisse) et Aide en cas de catastrophe, reconstruction, coopération au développement (étranger) où la CRS entend mener l'essentiel de son action ;
- les compétences clés bénévolat, activités de jeunesse et formation dont disposent les organisations de la CRS et qui revêtent une grande importance pour l'activité de la plupart d'entre elles ;
- les groupes cibles auxquels sont destinées les prestations : personnes socialement défavorisées ou particulièrement vulnérables, personnes privées d'un accès adéquat aux soins, personnes vivant à domicile et tributaires d'un soutien ainsi que leurs proches, personnes tributaires de prestations de sauvetage ou de premiers secours. A l'étranger, il s'agit de personnes frappées par de graves catastrophes ou des conflits ou de personnes privées d'un accès adéquat aux soins. Concernant les activités clés, les compétences clés et d'autres thèmes tels que valeurs, collaboration, innovation, image, collaborateurs et recherche de fonds, la Stratégie 012 définit à chaque fois trois à cinq orientations pour l'action future.

Sauvetage

Dans le sauvetage aérien, aquatique ou par équipes cynophiles, ainsi qu'en matière de premiers secours prodigués par des bénévoles, les organisations membres du groupe CRS occupent en Suisse une position importante, voire prédominante. Le vendredi 29 juin 2007, l'Assemblée de la Croix-Rouge s'est donc penchée sur le rôle et les perspectives de la CRS dans le domaine du sauvetage.

Les organisations de sauvetage doivent aujourd'hui concilier d'une part les impératifs du fédéralisme et la nécessité d'uniformiser leurs normes dans l'intérêt de leur collaboration, et, d'autre part, l'aspiration à davantage de qualité et la nécessité de réduire les coûts. A l'heure actuelle, leurs ressources permettent tout juste de gérer le sauvetage au quotidien. Malgré l'intensification de la collaboration, le particulier risque désormais de ne pas obtenir une aide immédiate des services de sauvetage dans leur ensemble en cas d'accident grave ou de catastrophe majeure.

Les organisations de sauvetage du groupe CRS considèrent qu'il est de leur devoir de compléter et de renforcer les services de sauvetage professionnels dans un esprit de volontariat et de désintéressement. Cela concerne principalement les 15 minutes qui séparent entre une alarme et l'arrivée des secours. Les personnes

présentes doivent savoir ce qu'il convient de faire durant ce laps de temps. Les organisations de sauvetage de la CRS estiment que l'une de leurs principales missions est de contribuer à ce que la population dans son ensemble soit en mesure de réagir correctement en situation d'urgence et d'accomplir les gestes qui sauvent en attendant l'arrivée des secours.

Conseil de la Croix-Rouge renouvelé

Le Conseil de la Croix-Rouge, présidé par le professeur René Rhinow, a été reconduit pour un nouveau mandat de quatre ans. A la suite de départs, les personnes suivantes ont été élues au sein de l'organe de direction de la CRS : Mme Annemarie Huber-Hotz, chancelière de la Confédération, en qualité de vice-présidente ; Mme Monika Dusong, ancienne conseillère d'Etat neuchâteloise, présidente centrale de l'Alliance suisse des samaritains, en qualité de membre ; M. Max Cotting, gérant de fortune, membre du Conseil de fondation de la Fondation humanitaire CRS, en qualité de membre.

Fondation dissoute

Les délégués de la CRS ont approuvé la dissolution de la Fondation Centre de formation CRS. Cette fondation était l'organisme responsable du Seminarhotel Sempachersee à Nottwil. Depuis la vente de l'établissement fin mars 2007, la fondation ne dispose plus de moyens lui permettant de remplir son but.

Compléments d'information :

Beat Wagner, responsable Communication CRS, tél. 031 387 74 08 / 076 372 41 84 / beat.wagner@redcross.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100002289/100537790> abgerufen werden.